

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**  
**DU SAGE DE LA NAPPE ASTIENNE**

Réunion de la commission locale de l'eau

L'an deux mille vingt trois, le mardi 6 juin 2023, à 14h30 heures.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, dûment convoquée, s'est réunie à la mairie de Portiragnes, salle des mariages, pour dresser le bilan 2022 des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de la nappe astienne et de leurs effets sur la ressource en eau.

-----  
**Membres de la CLE présents :**

| COLLEGE DES COLLECTIVITES   |                            | COLLEGE DE L'ETAT  |
|-----------------------------|----------------------------|--|
| Monsieur Claude ALLINGRI    | Monsieur Pierre MARHUENDA  | AE RMC (Madame Anne COURSEILLE)                            |
| Monsieur Daniel BALLESTER   | Monsieur Stéphane ORTI     | DDTM 34 (Madame Emilie PAULET)                             |
| Monsieur Jacques BOLINCHES  | Madame Marie-Hélène PELAIN | COLLEGE DES USAGERS  |
| Madame Gwendoline CHAUDOIR  | Monsieur Serge PESCE       | Madame Anne DUBOIS de MONTREYNAUD (vignerons indépendants) |
| Monsieur Philippe FAURÉ     |                            | Monsieur Pierre CALMEL (Fédération caves coopératives 34)  |
| Madame Dominique FOUILHÉ    |                            | Monsieur Cyril DUCRU (CCI)                                 |
| Monsieur Vincent GAUDY      |                            | Monsieur Paul MOUNIER (SFEG)                               |
| Monsieur Bertrand GELLY     |                            | Monsieur Philippe LAJOIE (ASL de Vias)                     |
| Monsieur Jean-Marie LAYE    |                            | Monsieur Louis GRANDJACQUET (FNE)                          |
| Monsieur Jean-Yves LE BOZEC |                            | Monsieur Romain FAUCHART (ACAV)                            |

**Membres de la CLE représentés par mandat :**

Monsieur Gérard ABELLA, Madame Marie-France DURANCEL(FHPALR), Madame Julie GARCIN-SAUDO, Madame Chantal GUILHOU, Madame Sophie NOGUÈS (CA34), Monsieur Philippe ROBERT (FHPALR), Monsieur Fabrice SOLANS.

**Excusés/Absents :**

Monsieur Jean AUGÉ, Monsieur Thierry BAËZA, Monsieur Michel CROS, ARS (Madame Corinne DUBOIS), Monsieur Thierry MATHIEU, Monsieur René MORENO, Monsieur Nicolas ROUQUAIROL, Monsieur Michel SAULNIER, Madame Séverine SAUR, DREAL occitanie (Pierre VINCHES)

**Participaient également à la réunion :**

Monsieur Philippe BARBET (CABM), Madame Caroline MÜLLER (CD34), Madame Elise BOURRU, Madame Violaine PENSEC, Madame Véronique DUBOIS, Madame Géraldine ZECCHIN, Madame Gwendoline MOMBERTRAND et Monsieur Pascal POUSSIN (SMETA).

**Objet : Validation du tableau de bord du SAGE – année 2022**

**EXPOSE :**

Le tableau de bord du SAGE a été validé dans sa forme par la Commission locale de l'eau, le 29 avril 2021. Les indicateurs avaient été renseignés à partir des éléments d'information de l'année 2018-2019, période correspondant au lancement de la mise en oeuvre du SAGE.

Le tableau de bord du SAGE de la nappe astienne présenté en séance a fait l'objet d'une nouvelle actualisation et prends en compte les indicateurs calculés à partir des données 2022. Il reflète l'état d'avancement de mise en oeuvre du SAGE à la fin de l'année 2022, soit à l'issue d'une année où des déficits pluviométriques se sont exprimés pendant plusieurs mois pénalisant la recharge de l'aquifère. L'activité touristique a été très soutenue après deux années plus mitigées. Les prélèvements des hôtels de plein air ont été plutôt bien maîtrisés grâce à la démarche globale d'économies d'eau en cours. Les prélèvements agricoles pour l'irrigation ont été moindres que les années passées grâce aux pluies abondantes du mois de mars. Il en résulte de ces conditions favorables, un bilan 2022 encourageant, le volume prélevable dans la nappe n'ayant pas été atteint (ressource en équilibre). Des efforts d'économies d'eau sont encore attendus sur les unités de gestion littorales qui restent en déficit notamment l'unité de gestion 3 (VIAS). Il est noté qu'aucune restriction d'usage n'a été mise en place durant l'année.

Après présentation, en séance, des principaux indicateurs représentatifs de l'état d'avancement de la mise en œuvre du SAGE et de ses effets sur la ressource en eau, le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur ces résultats.

**DELIBERATION**

**Après avoir sollicité quelques précisions sur les résultats présentés, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne VALIDE à l'unanimité, après délibération, le tableau de bord du SAGE portant sur l'année 2022.**

Le Président  
SAGE Nappe Astienne  
Commission  
Locale  
de l'Eau  
Serge PESCE  
S.M.E.T.A.